

Il y a quarante ans...

Le 25 juin 1969, à la fin de son séminaire, Lacan annonce à ses auditeurs qu'il a fait photocopier à leur intention une lettre datée du 18 mars¹ dans laquelle le directeur administratif de l'École normale lui signifie dans des termes d'une neutralité proprement administrative, que l'Université ne souhaite pas qu'il poursuive son enseignement dans les locaux de la rue d'Ulm.

Avec une verve mordante, Lacan fait part à l'assistance de ce qui cause cette « évacuation », du reproche qu'on lui fait de livrer un « *enseignement très dans le vent*. Vous voyez ça, le vent. J'aurais cru que j'allais ici contre le vent, mais qu'importe². »

Il fait distribuer plus de trois cents exemplaires de la lettre photocopiée, datés au verso du 25 juin 1969, en partie par lui-même, en partie par sa « fidèle secrétaire » Gloria et il dit : « Je vous en prie, n'en prenez chacun qu'un. En plus, dans l'avenir, ça sera on ne sait pas quoi. C'est S₁, vous comprenez. Vous serez tous liés par quelque chose, vous saurez que vous avez été là le 25 juin 1969, et qu'il y avait même une chance pour que le fait que vous soyez là ce jour-là témoigne que vous y étiez toute cette année-là. C'est un diplôme. [...] Je peux très bien dire un jour que toute personne qui aura ce papier pourra entrer dans telle salle, pour une communication confidentielle sur le sujet des fonctions de la psychanalyse dans le registre politique³. »

Les différentes transcriptions de cette dernière séance du séminaire *d'un Autre à l'autre* signalent rires et applaudissements nombreux.

¹ Cf page suivante la reproduction d'une de ces photocopies .

² Jacques Lacan, *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 402.

³ *Ibidem*, p. 404.

UNIVERSITÉ DE PARIS
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Paris, le 18 mars 1969

45 rue d'Ulm Paris 5^e
XXXXXXXXXX
326.07.25
LE DIRECTEUR
RF.DP.1672

Docteur LACAN
5, rue de Lille
PARIS 7^e

Docteur,

A la demande de la 6^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, l'Ecole Normale a mis une salle à votre disposition pour y faire cours pendant plus de cinq ans.

La réorganisation des études à l'Ecole, qui est une conséquence de la réforme générale des universités et de la récente loi d'orientation de l'enseignement supérieur, ainsi que le développement des enseignements dans plusieurs disciplines, vont nous rendre impossible, à partir d'octobre 1969, le prêt de la salle Dussane ou de toute autre salle de l'Ecole pour votre cours.

Je vous préviens suffisamment à temps pour que vous puissiez envisager dès maintenant le transfert de votre cours dans un autre établissement à la rentrée de la prochaine année scolaire 1969-70.

Avec mes regrets, je vous prie de bien vouloir agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments distingués.



R. FLACELIERE